



L'actualité de l'immobilier

Les banques stoppent l'octroi des Prêts à Taux 0% à partir du 7 novembre.

Credixia indique que « la majorité des banques partenaires ont décidé de cesser d'étudier les dossiers des emprunteurs éligibles au prêt à taux zéro (PTZ) ». Ainsi, « comme tous les ans, mais avec une acuité supplémentaire en 2019, les primo-accédants qui bénéficient d'un prêt à taux zéro ont jusqu'au 7 novembre pour déposer leur dossier de crédit immobilier. Après cette date, les banques ne financeront plus les prêts à taux zéro. Actuellement, certaines banques ont déjà décidé de stopper le PTZ. Eu égard, au volume de dossiers en cours et au délai d'instruction déjà important, il n'y aura pas de dérogation possible ». Le prêt à taux zéro est un prêt aidé par l'État qui permet aux futurs acquéreurs d'acheter un logement à condition de ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années et sous conditions de ressources. Le montant du PTZ dépend de la zone géographique du lieu d'achat. Le prêt à 0% ne peut financer qu'une partie

de l'achat, le financement du projet doit être complété par un ou plusieurs prêts et éventuellement un apport personnel. Le logement doit être neuf ou ancien avec des travaux. Comme chaque année, à la mi-novembre, les établissements bancaires bloquent le financement des opérations bénéficiant d'un prêt à taux zéro. En effet, les lourdeurs administratives qu'impliquent la mise en place du prêt à taux zéro contraignent les banques à refuser la prise en charge de ces dossiers après cette date.